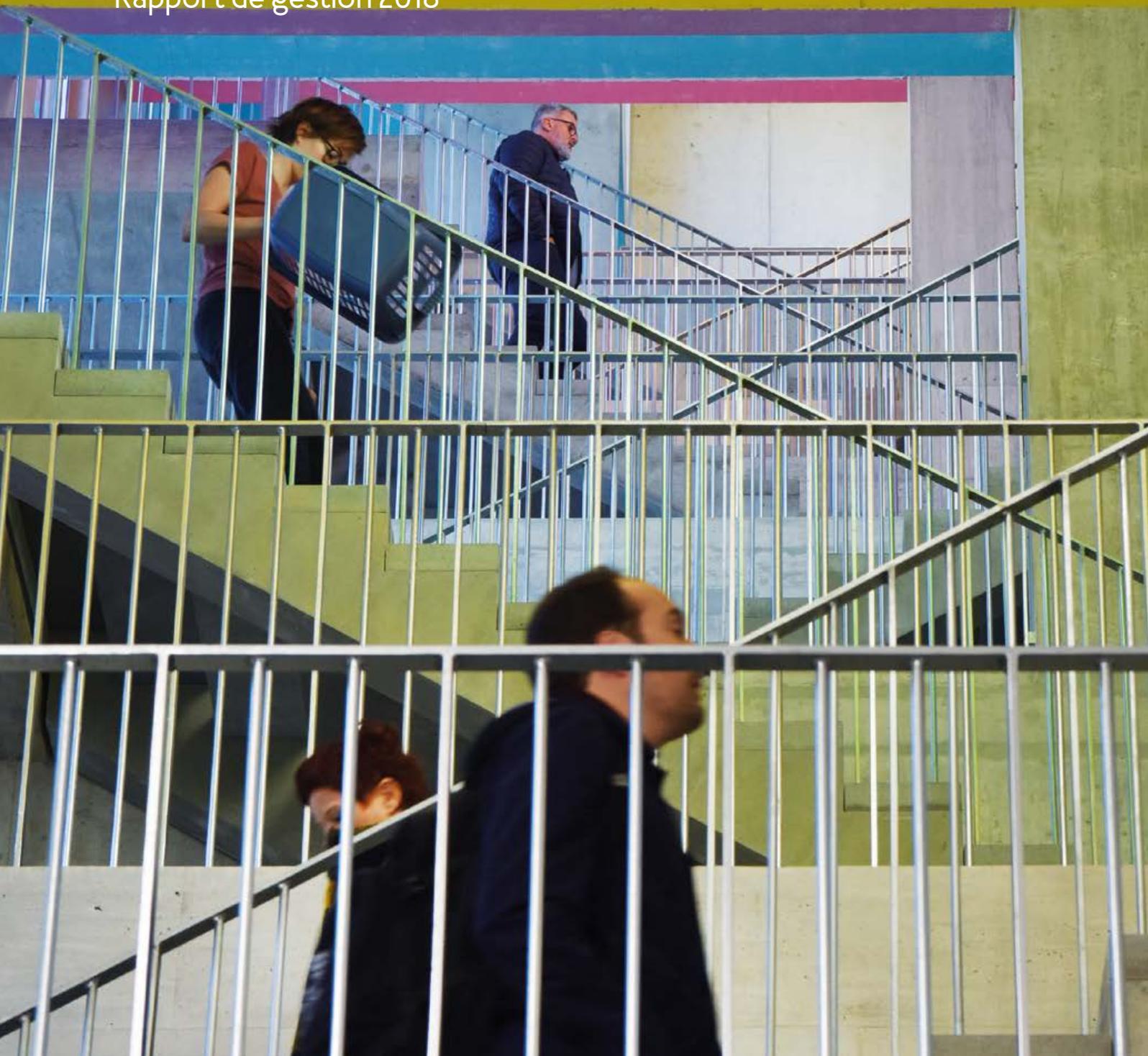


FONDATION ABENDROT

La caisse de pension durable

# LA PREUVE PAR LA SOLIDARITÉ

Rapport de gestion 2018



**Avec nos placements solidaires,  
nous garantissons depuis 35 ans  
des rentes sûres à nos assurés.  
Nous générons parallèlement  
une plus-value pour la société  
et créons des espaces dédiés aux  
modèles de vie les plus divers.**

## SOMMAIRE

Éditorial .....	4
Revue de l'année 2018 .....	6
La solidarité nous rend plus forts .....	8
Solidarité avec les petits agriculteurs en Équateur .....	12
La commission Titres en 2018 .....	13
Nouveau standard immobilier pour la construction durable .....	14
Vivre et travailler solidairement à Berthoud .....	16
Que fait exactement le Conseil de Fondation? .....	17
Comptes annuels 2018 de la Fondation Abendrot .....	18

.....  
**Éditeur:** Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle | [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch)  
[www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch) | **Rédaction et réalisation:** Weissgrund AG | [www.weissgrund.ch](http://www.weissgrund.ch) | **Photos:** Stefan  
Maurer (page de couverture), Manu Friederich [p. 5, 9, 11, 23], Istvan Akos [p. 6], GSoA [p. 6], Stiftung  
Abendrot [p. 16], Oliver Hochstrasser [p. 27], WOKO (verso) | **Impression:** Steudler Press AG, 4020 Bâle,  
[www.steudlerpress.ch](http://www.steudlerpress.ch) | **Papier:** Z-Offset, papier FSC Mix | **Tirage:** 150 exemplaires | Juillet 2019  
.....

## LA SOLIDARITÉ DANS LE DEUXIÈME PILIER

### Chère lectrice, cher lecteur,

Une caisse de pension qui s'intéresse à la solidarité? À première vue, cela peut surprendre, car dans la prévoyance professionnelle, chacun met de côté son propre capital vieillesse. Contrairement au premier pilier, le deuxième pilier ne prévoit pas de système de répartition solidaire.

La solidarité joue néanmoins un rôle important dans la Fondation Abendrot, et ce de manières bien différentes: dans nos projets immobiliers, nous osons mettre en place de nouvelles structures communautaires et solidaires. Les différents modèles de vie sont également rattachés entre eux de manière solidaire. Personnes célibataires ou mariées, avec ou sans enfants, homosexuelles ou hétérosexuelles, la rente est calculée pour tous avec le même taux de conversion.

Mais la solidarité n'est pas seulement placée très haut chez nous. Nos entreprises affiliées aussi s'engagent en faveur d'une société plus solidaire. C'est pourquoi, dans ce rapport de gestion, nous leur donnons la parole et écoutons leurs préoccupations.

D'un autre côté il est aussi évident qu'il existe dans la prévoyance professionnelle des mécanismes qui restreignent la solidarité. Comme le taux de conversion légal est trop élevé et les taux d'intérêt sont trop bas, les assurés actifs financent une partie des rentes de vieillesse. Ce subventionnement indirect n'est en fait pas voulu. Pour atténuer cette évolution, le Conseil de Fondation a adapté le taux de conversion.

La solidarité entre jeunes et vieux a donc des limites dans le deuxième pilier. La solidarité générationnelle signifie cependant aussi que nous transmettions aux générations futures une planète dans laquelle il fasse

bon vivre. Nous y contribuons par nos investissements que nous sélectionnons sur la base de critères sévères.

En dépit d'une performance négative, nous continuons à rémunérer les avoirs de vieillesse au taux de 1,5%. Celui-ci est nettement supérieur au minimum légal. Au cours des bonnes années boursières, nous n'avons relevé les intérêts qu'avec circonspection. Nous en récoltons à présent les fruits. Grâce à cette planification méticuleuse, nous sommes en mesure de conserver un taux d'intérêt plus élevé.

Pour nous, il importe que vous vous sentiez bien informés et bien conseillés. Notre service administratif attache donc une grande importance à être composé de collaborateurs motivés et bien formés. Contactez-nous! Avec le bulletin d'information Abendrot Info aussi, qui paraît deux fois par an, et avec notre Newsletter, nous vous tenons informés de ce qui se passe à la Fondation Abendrot et dans le paysage des caisses de pensions.

La gestion opérationnelle de notre Fondation est entre les mains de la direction, composée de la gérante Enza Bögli ainsi que de Stephan Bannwart et de Nicole Valet. Une fois de plus, nous leur devons ainsi qu'à leurs collaborateurs tous nos remerciements pour leur précieux travail. Je remercie également de leur collaboration mes collègues au Conseil de Fondation, les membres de nos deux commissions d'investissement ainsi que nos différents partenaires.

**Simone Emmel,**  
présidente du Conseil  
de Fondation



**L'Aide Suisse contre le Sida** agit pour la prévention de nouvelles infections, s'investit en faveur de la qualité de vie des personnes concernées et de leur famille, et défend la solidarité sociale avec les personnes vivant avec le VIH/sida.

**«En dépit de tout le travail d'information effectué, les personnes atteintes du VIH continuent à se battre contre les préjugés et les discriminations. C'est pourquoi la solidarité est plus importante que jamais. Être solidaire signifie faire prendre conscience, abolir les préjugés et renforcer la prévention.»**

Caroline Suter,  
directrice adjointe

# REVUE DE L'ANNÉE 2018



Un projet Abendrot typique a vu le jour à Kriens. Sur l'aire Teiggi, nous avons édifié en coopération avec la coopérative Wohnwerk 88 appartements destinés à différentes formes d'habitat.

*Petits ménages, familles ou appartements partagés, tout le monde y a sa place. Le complexe est en outre animé par une bibliothèque, un café, une crèche, divers ateliers et a même sa propre brasserie.*



Au mois de juin a été déposée une initiative populaire qui demande entre autres l'interdiction pour les caisses de pensions de financer les producteurs de matériel de guerre.

*Nous saluons cette initiative puisque notre stratégie de placement renonce volontairement et systématiquement depuis 35 ans aux opérations liées à la guerre.*

**Binz111** est inauguré le 24 novembre à Zurich.

*Le complexe propose des logements de prix abordable aux 180 collaborateurs de l'hôpital universitaire ainsi que des chambres coopératives pour 237 étudiants.*

*La nouvelle maison de repos «Dorf Huus» a été ouverte en juillet à Root par une fête populaire. Dans ce cadre, les deux groupes résidentiels médicalisés de la Fondation Alterssiedlung Root et les 16 logements pour seniors ont été officiellement inaugurés.*

Les personnes âgées peuvent ainsi mener une vie autonome jusqu'à un âge avancé. Au rez-de-chaussée, une salle commune et deux boutiques insufflent une nouvelle vie à tout le quartier.

La performance en 2018 est de **-1,68%** et le taux de couverture baisse à **107%**.

Fin 2018, la Fondation Abendrot gérait une fortune de **1909 mio CHF**

soit une hausse de 4,8% par rapport à l'exercice précédent.



Paolo Wegmüller, diplômé en économie bancaire, a quitté la commission Titres à la fin de l'année.

*Nous avons trouvé en la personne de Julian Kölbel un remplaçant idéal. Diplômé d'économie et âgé de 34 ans, il est chargé d'enseignement et de recherche à l'Université de Zurich.*



Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre    Novembre    Décembre

La Fondation Abendrot poursuit sa croissance en 2018 également. Le nombre des assurés passe de **11765** à **12236**. Le nombre d'employeurs affiliés est de **1232**.

Femmes actives assurées: 7434



Hausse: **4,8%** [2017: 7093]

Hommes actifs assurés: 4802



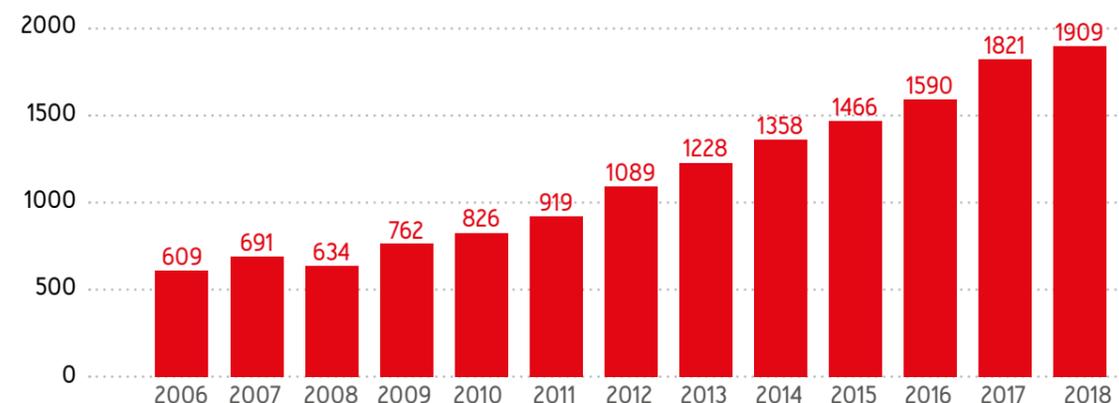
Hausse: **2,8%** [2017: 4672]

Bénéficiaires de rentes: 1832



Hausse: **12,1%** [2017: 1634]

## Évolution du résultat du bilan en millions de francs



## LA SOLIDARITÉ NOUS REND PLUS FORTS

**Sur quels fondements reposent nos institutions sociales? Qui le sait mieux que Hans-Ulrich Stauffer, cofondateur de la Fondation Abendrot. À la recherche des origines, il remonte jusqu'au Moyen-Âge et y trouve un enseignement essentiel pour l'avenir.**

À l'ère préindustrielle, la solidarité intergénérationnelle constituait l'élément principal du système de prévoyance. Les gens vivaient alors essentiellement de l'agriculture ou d'activités artisanales. S'il y avait une distinction entre actifs et bénéficiaires de rentes, elle était tout au plus floue. Ceux qui en étaient physiquement capables devaient travailler. Enfant ou vieillard: qui ne pouvait pas ou plus travailler était nourri par la famille. La grande famille faisait donc quasiment office d'assurance sociale.

La prévoyance intergénérationnelle est profondément ancrée dans la pensée préindustrielle et plonge ses racines dans une vision du monde éthique et religieuse. Cela apparaît dans le quatrième commandement de la Bible «Honore ton père et ta mère» comme dans de nombreux récits, de Jeremias Gotthelf (voir l'encadré) aux frères Grimm. La solidarité entre les générations avant l'ère industrielle a également laissé des traces dans l'architecture. Une fois que les parents avaient transmis la ferme à leur [plus jeune] fils, il était d'usage qu'ils se retirent dans un petit logement annexe sur le terrain de l'exploitation, appelé «Stöckli» en Suisse alémanique. Le terme est encore connu aujourd'hui et a inspiré le surnom donné au Conseil des États.

À l'ère industrielle, les liens familiaux étroits se sont fragilisés. Le nouveau travail salarié s'est déplacé dans les usines et les bâtiments administratifs et a entraîné une mobilité jusque-là inconnue de la main-d'œuvre. L'approvisionnement en biens de consommation courante n'est plus couvert par le clan familial, mais doit être assuré

par chacun individuellement. L'individualisation et l'anonymisation augmentent.

Ces bouleversements ont également entraîné de nouveaux systèmes de sécurité sociale. À la place des anciennes solidarités féodales, familiales ou corporatistes, des systèmes de solidarité étendus se mettent en place. Ceux-ci correspondent à des espaces économiques élargis et se rattachent aux États nationaux en cours de formation. Ces systèmes de solidarité ne sont plus organisés par la famille, mais par des institutions anonymes, au début encore privées, plus tard étatiques. L'État se préoccupe donc de plus en plus des moyens de

.....  
**«Eh bonjour, mère», répondit Anne-Lisi en se retournant, la figure rouge et animée. «Es-tu aussi éveillée?» «Bonjour», reprit Anneli. «Mais dis-moi donc pourquoi tu es déjà debout et qui t'a fait sortir du lit.» «Personne. J'ai seulement un peu réfléchi et je me suis dit qu'il était temps de commencer à me lever et de vous laisser un peu plus longtemps au lit. Vous avez plus que moi besoin de sommeil et quand mon tour viendra de me lever la première, j'y serai déjà habituée.»**

.....  
 Jeremias Gotthelf, *L'âme et l'argent*, 1843  
 .....

subsistance des individus pendant leur vieillesse. La Révolution française avec sa devise «Liberté, Égalité, Fraternité» exigeait elle aussi une solidarité étendue entre les individus. Cela comprenait le souhait de disposer d'une assurance des moyens de subsistance financée par l'État et non dépendante de dons caritatifs.

**«En raison de la production croissante d'huile de palme, les paysannes et les paysans des régions du Sud sont victimes d'expropriation. La solidarité signifie que nous leur venons en aide dans leur lutte contre l'accaparement illégal de terres. La solidarité signifie cependant aussi pour nous que nous mettons les acteurs économiques en Suisse face à leurs responsabilités et convainquons les producteurs alimentaires ou les négociants qu'il existe de bonnes alternatives à l'huile de palme.»**

Tina Goethe, coresponsable de la politique de développement

**Pain pour le prochain**  
 s'engage au Nord comme au Sud pour une transition vers de nouveaux modèles agricoles et économiques. Ceux-ci favorisent la coopération entre les humains et le respect des ressources naturelles.

Les assurances sociales actuelles se fondent elles aussi sur ce modèle de solidarité. De manière évidente dans l'AVS avec son système de répartition. Les cotisations de la génération qui travaille financent directement les rentes des retraités. Dans la prévoyance professionnelle, chacun constitue une épargne pour sa propre retraite. Mais la solidarité se manifeste dans l'assurance collective contre l'invalidité et le décès. Les personnes qui décèdent plus tôt et celles qui vivent plus longtemps sont reliées par un lien de solidarité.

Cette solidarité nous rend plus forts et garantit notre qualité de vie. Prenons garde à ce que cette solidarité ne se fissure pas et ne s'épuise pas par un usage immodéré. La perte de nos institutions sociales serait très grave.

**Hans-Ulrich Stauffer**  
 Co-gérant de la Fondation Abendrot de 1985 à 2016



## SOLIDARITÉ VOULUE ET NON VOULUE

**La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a posé l'année dernière une question passionnante: quand la solidarité se transforme-t-elle en redistribution non voulue? Les risques supportés de manière solidaire jouent un grand rôle dans la prévoyance professionnelle, et un certain degré de redistribution est voulu. Mais lorsque les proportions sont dépassées, une caisse de pension doit intervenir et réagir avec les mesures appropriées.**

### VOULU

❖ Le financement solidaire des risques de décès et d'invalidité par le biais d'une cotisation de risque n'est remis en cause par personne – c'est le principe de cette assurance. La cotisation de risque est du même montant pour tous les assurés actifs d'une entreprise. Le risque d'invalidité ou de décès est toutefois nettement plus important pour certaines tranches d'âge. Les personnes présentant un risque moindre en supportent la charge solidairement.

❖ Le taux de conversion est indépendant du sexe, de l'état civil et d'autres facteurs. Il intègre des redistributions actuarielles entre différents modèles de vie: entre célibataires et personnes mariées, entre homme et femme, entre personnes avec conjoint plus jeune ou plus âgé, etc. La LPP prévoit elle aussi un taux de conversion uniforme.

### NON VOULU

❖ Le taux de conversion légal (6,8%) aurait en fait besoin d'un rendement de 5%. Aujourd'hui, dans un contexte de taux d'intérêt proches de zéro, c'est pratiquement impossible. La différence est à la charge des assurés actifs. De plus, le capital des bénéficiaires de rentes est obligatoirement calculé avec le taux d'intérêt technique (Fondation Abendrot 2018: 2%). Ce capital porte donc des intérêts plus élevés que celui des assurés actifs (Fondation Abendrot 2018: 1,5%). Ces deux redistributions ont pour conséquence que la totalité des assurés actifs en Suisse versent tous les ans plus de 7 milliards de francs aux bénéficiaires de rentes. C'est beaucoup trop et c'est une chose dont nous ne voulons plus.

❖ Dans les années 1990, nous avons fait l'expérience de tout le contraire. Compte tenu de taux d'intérêt très élevés, il y avait une redistribution depuis les bénéficiaires de rentes en faveur des assurés actifs. Le taux d'intérêt technique était nettement inférieur au taux appliqué à l'avoiron de vieillesse des assurés actifs. Parallèlement, le très fort renchérissement du coût de la vie réduisait le pouvoir d'achat des bénéficiaires de rentes. Cela non plus ne peut être l'objectif recherché.

***Les mécanismes de redistribution solidaire sont inhérents à toutes les caisses de pension. Mais c'est une question de juste mesure, et il s'agit de savoir à partir de quand ils excèdent ce que l'on souhaite ou se transforment en redistributions étrangères au système du deuxième pilier.***

***«Nous souhaiterions voir davantage de solidarité avec les réfugiés en Suisse et avec les personnes qui les aident. Car celles-ci sont parfois sanctionnées et condamnées pour leur engagement. L'orientation de la Fondation Abendrot avec l'accent qui est mis sur les aspects sociaux concorde parfaitement avec nos valeurs.»***

Jeannette Heinzelmann,  
spécialistes RH et membre de la commission  
de prévoyance du personnel

***Amnesty International,***  
créée en 1961, est une organisation mondiale regroupant sept millions de personnes, qui s'engage sur tous les continents en faveur du respect et de la promotion des droits de l'homme.

## SOLIDARITÉ AVEC LES PETITS AGRICULTEURS EN ÉQUATEUR

**Depuis deux ans, la Fondation Abendrot investit dans la banque coopérative Vis Andes en Équateur. La région des Andes est souvent touchée par des catastrophes naturelles. Dans ces situations d'urgence, les microcrédits soutiennent le développement socio-économique et améliorent la qualité de vie des sociétaires et de leurs familles.**

Vis Andes a été créée en 2010 par onze personnes avec un capital initial de seulement 50 000 dollars US. Grâce au fort engagement et aux qualités de planification de son gérant Luis Rubio, la banque coopérative s'est fortement développée au cours des dernières années. Fin 2018, le résultat du bilan atteignait déjà 20 millions de dollars US. Avec les microcrédits de Vis Andes, les exploitations agricoles et les petites entreprises peuvent financer des investissements ou recruter de nouveaux employés. Près de 70 % des crédits sont accordés dans des régions rurales, la répartition entre hommes et femmes est presque de 50:50. Ce sont des chiffres impressionnants.

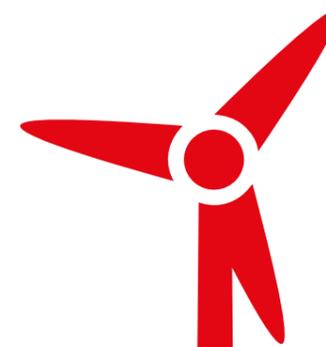
Vis Andes n'est pas une banque de crédit ordinaire. Elle considère faire partie de l'économie solidaire équatorienne et en apporte la preuve par un engagement étendu en faveur des emprunteurs. Ces derniers sont préservés du risque de surendettement avec une analyse préalable de leur situation et des prestations de conseil étendues. Les clients sont aussi étroitement accompagnés et assistés pendant la durée des crédits. La banque est ainsi en mesure de réagir de manière rapide et simple en présence d'événements imprévus.

Lors d'une éruption volcanique quatre ans auparavant, certains emprunteurs ont perdu leur ferme, leur atelier, voire leur maison. Ils avaient donc également perdu leur source de revenus et ne pouvaient plus rembourser leurs crédits. D'autres banques auraient immédiatement exercé une pression massive sur les débiteurs défaillants. Vis Andes a fait tout le contraire. Elle est venue en aide aux victimes en leur fournissant des abris temporaires pour le bétail et des crédits supplémentaires. De la sorte, une reconstruction solide et durable a pu être engagée, et la plupart des crédits ont été remboursés. De même, lorsque la région côtière a été frappée en 2016 par un tremblement de terre, la banque a participé activement aux opérations de secours.

Vis Andes souhaite étendre ses activités avec les petites et moyennes entreprises et renforcer le secteur des comptes d'épargne. Le taux d'autofinancement pourra ainsi être relevé et la dépendance envers les créanciers étrangers réduite. De même, cela permettra de minimiser les risques élevés liés au cours des changes. La Fondation Abendrot soutient la banque coopérative dans cette phase de croissance de manière professionnelle et solidaire et se réjouit de cette évolution positive.

## LA COMMISSION TITRES EN 2018

**Après une année 2017 riche en événements avec la mise en place du fonds à investisseur unique et de nombreux nouveaux véhicules de placement, l'année écoulée s'est déroulée plus tranquillement pour la commission Titres. Les thèmes principaux:**



### ÉNERGIE ÉOLIENNE

Avec de nouvelles participations dans la société EBL Wind Invest AG, nous renforçons nos placements dans le domaine des énergies renouvelables.



### MICROCRÉDITS

Nous avons élargi nos liens avec Blue Orchard, notre partenaire dans le domaine de la microfinance.



### PME SUISSES

Nos nouveaux placements dans le domaine de l'investissement privé et des PME suisses sont Kowema AG et Renaissance.



### RÉÉQUILIBRAGE

Après le net affaiblissement des placements en actions cotées en Bourse, nous nous sommes penchés intensivement sur un rééquilibrage. Le sujet continuera à nous occuper au cours des années à venir.



### SUPERVISION CONTINUE

Avec des contrôles structurés et des comptes rendus réguliers de la part de nos administrateurs de patrimoine et partenaires d'investissement, nous sommes toujours informés de l'évolution de nos titres.

# NOUVEAU STANDARD IMMOBILIER POUR LA CONSTRUCTION DURABLE



**Isabelle Dietrich, responsable de projet dans notre service immobilier, a examiné à la loupe dans le cadre d'un mémoire de maîtrise la manière dont la Fondation Abendrot traite ses placements immobiliers. Elle nous présente ses conclusions dans un entretien.**

## **Tu as étudié la durabilité des placements immobiliers. Est-ce que la Fondation Abendrot fait figure de retardataire, a-t-elle raté le coche de la durabilité?**

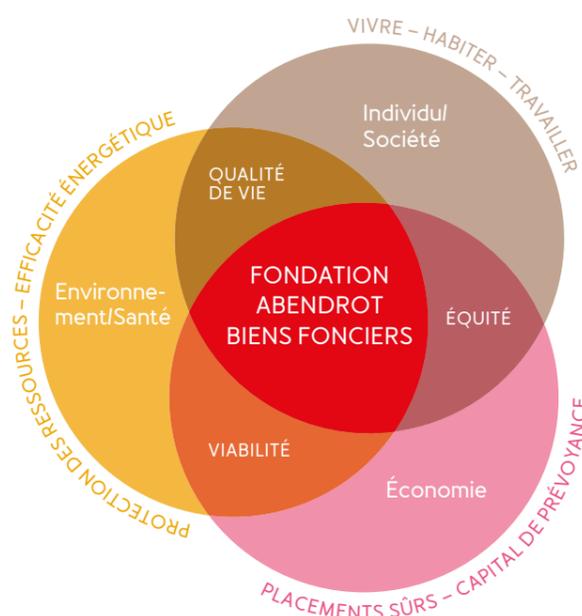
Isabelle Dietrich: Non, bien au contraire. La durabilité est au cœur de la Fondation Abendrot depuis sa création. On pourrait même affirmer que c'était alors sa caractéristique distinctive et parler de 'Unique Selling Proposition'. La durabilité est toujours prise en compte dans la planification et la construction.

## **Donc tout est parfait?**

Pas encore tout à fait. Il manque un instrument qui garantisse avec valeur contraignante la durabilité des projets immobiliers et qui permette d'en donner une représentation et de les comparer. C'est ce à quoi je me suis intéressée dans mon mémoire. J'ai élaboré des bases pour un standard immobilier de construction durable conçu sur mesure pour la Fondation Abendrot.

## **Et quel est l'effet de ce standard?**

Le standard définit de manière claire et transparente comment la Fondation Abendrot met en œuvre le principe de durabilité dans ses projets de construction. Et cela indépendamment des projets et des personnes. Il a pour but de faciliter le travail avec les architectes, les mandataires, les entreprises et les futurs usagers, et peut servir



de soutien à la communication interne et externe. Le standard est conçu de manière à être parfaitement adapté au portefeuille et à la forme organisationnelle de la Fondation. Il peut donc être mis en place sans aucune complication.

## **Aujourd'hui, tout le monde parle de durabilité. De quoi s'agit-il exactement?**

Selon l'acception courante aujourd'hui, les trois domaines de la société, de l'économie et de l'environnement sont pris en compte à parts égales. La Fondation Abendrot a assimilé ce principe dès sa création il y a 34 ans. Mais la durabilité revêt naturellement de très nombreux aspects. Un standard parfaitement ajusté à la Fondation Abendrot doit par conséquent refléter avec précision ce qu'elle entend par durabilité.

## **Comment as-tu défini cette conception de la durabilité?**

J'ai commencé par rassembler les principes communiqués publiquement par la Fondation Abendrot et les ai filtrés en fonction de théma-

tiques de durabilité. Celles-ci ont ensuite été précisées et complétées dans des discussions internes. Parallèlement, j'ai enquêté au moyen d'un sondage effectué auprès des assurés et des personnes intéressées sur la perception extérieure qui est faite de la Fondation Abendrot. La perspective extérieure correspond étonnamment bien à la perception interne. Cela veut dire que les participants au sondage mettent au cœur de leurs préoccupations les mêmes thèmes de durabilité que les personnes, qui travaillent pour la Fondation Abendrot. Ces thèmes constituent le fondement du standard de durabilité spécifique à Abendrot.

## **Dernière question: comment le Conseil de Fondation a-t-il réagi à ton nouveau standard?**

Il l'a accueilli de manière très positive. Il examinera au cours de la deuxième moitié de 2019 comment intégrer le standard immobilier aux processus du travail quotidien.

## QU'EST-CE QUI OCCUPE LA COMMISSION IMMOBILIER?

La Fondation Abendrot doit-elle vendre les immeubles qui ne rapportent pas assez? Et si oui, à qui? Pouvons-nous transformer un immeuble industriel ou commercial de manière à y faire naître une nouvelle forme d'habitat? Ce sont ces questions et bien d'autres auxquelles réfléchit la commission Immobilier.

La commission Immobilier conserve une vue d'ensemble de tous les biens immobiliers et des évolutions en cours. Elle s'informe sur l'état des locations, l'avancement des projets et sur les questions de gestion immobilière du moment. Le portefeuille est donc examiné en permanence et adapté le cas échéant.

Le service immobilier lui présente des demandes de financement pour de nouveaux projets. Ces demandes sont étudiées d'un œil critique et discutées. S'il n'y a rien à observer, la demande est

approuvée. S'il y a encore des choses à clarifier, elle est rejetée. L'année dernière, la commission a par exemple approuvé l'achat de l'immeuble de la Frankfurtstrasse 66 à Bâle ainsi que la construction de quatre nouveaux immeubles d'habitation à Wangen près d'Olten. En revanche, la demande d'achat d'un immeuble locatif à Berlin a été rejetée en raison d'un rendement trop faible.

Le Conseil de Fondation est représenté à la commission par Werner Hartmann, Maria Iannino et Sandro Furrer. À leurs côtés siègent les deux conseillers externes Paul Güttinger et Andreas Stöcklin. Enfin, le chef d'équipe du service immobilier Christian Geser et le gérant de la société Abendrot Immobilien AG, Stefan Wolf, participent aux cinq séances à des fins de conseil et d'assistance. Les membres mettent en œuvre leur expertise approfondie et remplissent leur mission avec responsabilité et grand soin.

## VIVRE ET TRAVAILLER SOLIDAIREMENT À BERTHOUD

**Dans nos projets immobiliers, nous proposons souvent de nouvelles formes du vivre ensemble. Sur l'aire Bucher à Berthoud, par exemple, les nouveaux locataires vivront et travailleront dans un modèle (partiellement) communautaire. Les nombreuses installations communautaires sont gérées en commun et en toute autonomie. Cela ne fonctionne que si les résidents coopèrent entre eux sur une base solidaire.**

La Fondation Abendrot a fait l'acquisition du terrain de l'ancienne filature de laine Bucher à Berthoud. Les bâtiments existants, classés monuments historiques, ont depuis été soigneusement rénovés et seront complétés dans les années à venir par de nouveaux édifices. 80 nouveaux appartements seront ainsi construits d'ici 2021. Les logements sont conçus pour convenir aux personnes âgées et handicapées et comprendront toute une gamme de formats avec de petits appartements, de grands appartements pour les familles et des ateliers habitables.

L'offre sera complétée par différentes pièces communes, une garderie pour enfants et des locaux commerciaux. Avec les bâtiments existants consacrés à des utilisations diverses, c'est un quartier vivant qui verra le jour et proposera une qualité de vie supérieure à la moyenne. Ce mélange bigarré permet de combiner des formes de vie et d'habitat très différentes et invite à expérimenter.

Tous les locataires des logements et des locaux commerciaux sont regroupés dans l'association «Arealverein». Celle-ci prend les décisions relatives à la gestion des locaux et des espaces extérieurs utilisés en commun. Le développement de l'ensemble est donc entre les mains des personnes qui vivent sur place. Cette forme de cohabitation

responsable exige de la considération mutuelle et une attitude solidaire des uns envers les autres.

Bien sûr, c'est toujours un défi de mettre en pratique un projet (en partie) communautaire. Les processus qui se développent de manière idéale du bas vers le haut (bottom-up) sont dans une certaine mesure planifiés du haut vers le bas (top-down). C'est pourquoi nous analysons toujours très exactement la situation sur place et les besoins en présence avant de nous lancer dans un projet à composante communautaire. Solidarité et esprit communautaire ne se décrètent pas. Il faut avoir beaucoup de tact et de doigté pour qu'une communauté puisse se créer et se développer. Nous demandons en outre à des spécialistes externes de nous soutenir. Des coordinateurs professionnels dans le domaine du logement accompagnent le processus et peuvent intervenir pour le corriger.

Le projet du complexe Bucher en est à ses débuts et l'avenir nous dira si l'usage communautaire est promis à la réussite. Sa préparation minutieuse et l'accompagnement professionnel nous rendent optimistes à ce sujet. Et nous recourons très certainement encore à ces modèles à l'avenir. Car les projets communautaires et participatifs alliant vie et travail symbolisent la solidarité qui est au cœur de la Fondation Abendrot.



## QUE FAIT EXACTEMENT LE CONSEIL DE FONDATION?

**Le Conseil de Fondation adopte les objectifs stratégiques et les principes applicables, contrôle les comptes annuels et la gestion et définit les fondements techniques. Ces compétences sont fixées par la loi et sont «intransmissibles et inaliénables». Qu'est-ce que cela veut dire concrètement? De quoi s'est occupé le Conseil de Fondation en 2018?**

### TAUX DE CONVERSION

Après une discussion détaillée, il est apparu que le taux de conversion doit être abaissé à 5,6% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les entreprises déjà affiliées bénéficient d'un abaissement progressif jusqu'en 2026. Compte tenu d'un environnement à faibles taux d'intérêt et de l'espérance de vie en hausse, cette décision est inévitable. Le taux d'intérêt technique a lui aussi été ramené à 2% avec effet rétroactif à compter de la fin 2017. Ces deux décisions réduisent la solidarité non voulue.

### INTÉRÊTS DE L'AVOIR DE VIEILLESSE

L'avoir de vieillesse continue à être rémunéré à 1,5%. Cela est supérieur au minimum légal. Le Conseil de Fondation est en mesure de maintenir ce taux grâce à une politique clairvoyante en matière de taux d'intérêt. À long terme, les avoirs des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes devront dans la mesure du possible porter des intérêts identiques.

### ADAPTATION DES RÈGLEMENTS

Le Conseil de Fondation adapte les règlements aux besoins des clients en procédant à de légers ajustements. Cela permet en même temps d'y intégrer les nouvelles dispositions légales. En 2018, les conditions des nouvelles affiliations ont été adaptées.

### INSPECTION SUR PLACE

Au cours de l'été 2018, les membres du Conseil de Fondation ont visité les biens immobiliers d'Abendrot à Berlin. Le projet du Holzmarkt en particulier est un gros travail de pionnier qui a occupé le Conseil tout au long de l'année. L'organisation interne relative à tous les projets berlinois sera ensuite optimisée.

### NOUVEAUX PLACEMENTS

Avec ses deux commissions (Titres et Immobilier), le Conseil de Fondation profite d'expertes et experts externes et de leur savoir spécialisé. Il en résulte des décisions immobilières fondées sur des bases solides.

## COMPTES ANNUELS 2018 DE LA FONDATION ABENDROT

La présentation détaillée des Comptes annuels vous est proposée sur notre site web.  
Nous en regroupons ci-dessous les données principales.

<b>Bilan au lundi 31 décembre 2018</b>	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
<b>Placements d'actifs</b>	<b>1 900 172 601.19</b>	<b>1 812 785 388.15</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	92 859 690.24	64 358 172.96
Créances de cotisations	1 941 124.00	1 592 769.05
Autres créances	12 754 620.80	18 075 617.73
Obligations Suisse	54 548 965.93	98 194 562.80
Obligations Monde	259 530 790.19	211 295 906.99
Actions Suisse	295 901 984.14	339 077 091.86
Actions Monde	182 867 976.48	211 704 907.01
Placements alternatifs	344 429 448.38	275 995 839.53
Hypothèques / Prêts	43 339 551.09	47 020 516.21
Hypothèques / Prêts auprès de sociétés affiliées	10 953 347.00	11 023 347.00
Immobilier Suisse	601 045 102.94	534 446 657.01
<b>Comptes de régularisation de l'actif</b>	<b>9 032 481.40</b>	<b>8 467 397.99</b>
Intérêts courus	1 706 655.34	2 076 029.92
Autres comptes de régularisation	7 325 826.06	6 391 368.07
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 909 205 082.59</b>	<b>1 821 252 786.14</b>

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
<b>Dettes</b>	<b>34 103 763.50</b>	<b>35 442 889.43</b>
Prestations de libre passage et rentes	21 605 643.14	16 592 775.07
Banques / Assurances	6 766 666.66	6 866 666.66
Autres dettes	5 731 453.70	11 983 447.70
<b>Comptes de régularisation du passif</b>	<b>17 354 834.94</b>	<b>9 311 282.07</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeurs</b>	<b>8 049 481.75</b>	<b>7 286 201.70</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	8 049 481.75	7 286 201.70
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 729 054 278.40</b>	<b>1 590 310 939.75</b>
Capital de prévoyance Assurés actifs	1 096 405 593.85	1 020 642 576.05
Capital de prévoyance Invalides	20 461 840.20	20 503 226.35
Capital de prévoyance Incapacités de travail	2 868 844.35	2 599 137.35
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	496 591 000.00	436 050 000.00
Provisions techniques	112 727 000.00	110 516 000.00
<b>Réserve pour fluctuation de valeur</b>	<b>120 642 724.00</b>	<b>178 901 473.19</b>
<b>Capital de fondation, fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Excédent des produits/charges	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>	<b>1 909 205 082.59</b>	<b>1 821 252 786.14</b>

**Compte d'exploitation 2018**

	2018 CHF	2017 CHF
<b>Cotisations ordinaires et autres, apports</b>	<b>101 361 922.95</b>	<b>94 160 089.50</b>
Cotisations employé(e)s	40 166 793.70	37 715 952.40
Cotisations employeurs	49 975 667.80	46 814 580.70
Prélèvement sur réserve de cotisations d'employeurs pour financement des cotisations	-1 543 487.45	-1 206 912.90
Apports uniques et montants de rachat	9 341 911.40	8 842 625.85
Apports à la réserve de cotisations d'employeurs	2 462 650.90	1 047 484.45
Subsides du Fonds de garantie	958 386.60	946 359.00
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>175 012 713.25</b>	<b>130 014 507.69</b>
Apports de libre passage	143 735 330.30	128 813 215.74
Apports au capital de prévoyance des retraités par reprise d'effectifs d'assurés	29 159 872.15	0.00
Apports aux provisions techniques par reprise d'effectifs d'assurés	557 807.00	22 645.40
Versements Perception anticipée EPL/divorce	1 559 703.80	1 178 646.55
<b>Entrées provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>276 374 636.20</b>	<b>224 174 597.19</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-40 668 938.65</b>	<b>-35 443 516.95</b>
Rentes de vieillesse	-27 687 131.50	-23 293 643.75
Rentes de survivants	-1 851 832.70	-1 816 558.00
Rentes d'invalidité	-3 008 773.25	-3 052 391.10
Rentes transitoires	-58 125.00	-31 590.00
Rentes complémentaires	-4 162.20	-4 162.20
Rentes de divorce	-18 340.85	0.00
Prestations en capital à la retraite	-7 764 584.80	-6 756 628.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-275 988.35	-488 543.65
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-116 778 922.45</b>	<b>-106 846 696.85</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-110 671 386.40	-104 044 438.50
Report de capital de couverture Bénéficiaires de rentes après sortie collective	-3 051 391.00	0.00
Report de fonds supplémentaire après sortie collective	-171 667.95	-43 257.30
Perception anticipée EPL/divorce	-2 884 477.10	-2 759 001.05
<b>Sorties pour prestations et perceptions anticipées</b>	<b>-157 447 861.10</b>	<b>-142 290 213.80</b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-141 728 704.00</b>	<b>-153 216 459.83</b>
Constitution de capital de prévoyance Assurés actifs	-60 491 007.15	-50 443 782.10
Constitution de capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-52 204 878.60	-53 161 269.25
Apport dans la fortune de fondation paritaire	-958 386.60	-946 359.00
Constitution de provisions techniques	-2 211 000.00	-31 166 640.00
Rémunération du capital d'épargne Assurés actifs	-15 498 679.10	-9 649 132.83
Rémunération du capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-9 617 257.05	-8 051 962.40
Constitution/dissolution de réserves de cotisations	-747 495.50	202 685.75

	2018 CHF	2017 CHF
<b>Produit de prestations d'assurances</b>	<b>5 666 102.40</b>	<b>21 873 911.36</b>
Prestations d'assurance	5 666 102.40	21 873 911.36
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-9 220 992.55</b>	<b>-8 526 952.40</b>
Primes d'assurance: primes de risque	-8 153 398.00	-7 513 989.00
Primes d'assurance: primes de frais	-612 435.00	-585 185.00
Cotisations au Fonds de garantie	-455 159.55	-427 778.40
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-26 356 819.05</b>	<b>-57 985 117.48</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>-31 329 532.62</b>	<b>127 146 339.76</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1 459 275.21	1 290 642.55
Obligations Suisse	-6 326.73	342 080.97
Obligations Monde	-6 306 513.38	5 584 906.79
Actions Suisse	-37 241 667.19	66 233 423.26
Actions Monde	-27 644 810.57	29 107 361.98
Placements alternatifs	11 139 974.65	12 191 182.09
Hypothèques / Prêts	3 358 012.13	2 231 254.67
Immobilier	33 696 687.22	18 724 294.37
Intérêts sur Réserve de cotisations d'employeurs	-15 784.55	-15 171.00
Autres charges d'intérêts	-675 211.58	-457 314.13
Frais d'administration du placement de fortune: titres	-6 664 931.87	-5 658 379.74
Frais d'administration du placement de fortune: hypothèques	-41 089.85	-35 803.35
Frais d'administration du placement de fortune: biens immobiliers	-2 387 146.11	-2 392 138.70
<b>Autre produit</b>	<b>3 240 862.65</b>	<b>3 201 224.05</b>
Produit des prestations fournies	3 206 073.20	3 162 355.10
Autres produits	34 789.45	38 868.95
<b>Autres charges</b>	<b>-3 813 260.17</b>	<b>-3 669 290.23</b>
Administration générale	-3 475 319.54	-3 312 255.87
Marketing et publicité	-93 711.33	-93 770.76
Frais d'agences et de courtage	-135 670.35	-145 226.90
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-80 500.25	-97 203.20
Autorités de surveillance	-28 058.70	-20 833.50
<b>Excédent des produits/charges avant constitution de réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-58 258 749.19</b>	<b>68 693 156.10</b>
Constitution de réserve de fluctuation de valeur à partir de reprises	-557 807.00	-22 645.40
<b>Dissolution/constitution de réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>58 816 556.19</b>	<b>-68 670 510.70</b>
<b>Excédent des produits/charges</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Rendement de l'actif

La Fondation Abendrot a réalisé sur l'ensemble de ses actifs une performance de -1,68%.

Les taux de performance suivants ont été obtenus pour les différentes catégories de placements:

Obligations Suisse	-0,12%
Obligations Monde	-2,69%
Hypothèques et prêts	5,95%
Actions Suisse	-13,11%
Actions Monde	-10,12%
Placements alternatifs	2,75%
Biens immobiliers Suisse (nets)	5,21%

La bonne performance réalisée sur les hypothèques et prêts s'explique par la dissolution de réserves issues d'années antérieures et devenues inutiles.

## Filiales

### Abendrot Immobilien GmbH, Lörrach

La société a été créée le 3.9.2012 par la Fondation Abendrot pour l'acquisition de biens immobiliers en Allemagne. La société possède un capital social de 100 000 EUR et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Lörrach et n'emploie pas de personnel propre.

### Abendrot Immobilien AG, Bâle

La société a été créée le 12.9.2014 par la Fondation Abendrot dans le but d'administrer elle-même de manière homogène ses propres biens immobiliers à partir du 1.1.2015. La société possède un capital social de 100 000 CHF et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Bâle, Güterstrasse 133 et emploie huit personnes.

Les valeurs de participation des deux filiales figurent au bilan de la Fondation Abendrot au titre du «Private Equity» dans la catégorie d'investissement «Placements alternatifs». La Fondation Abendrot a accordé des prêts à ses deux filiales pour le financement de leurs activités. Ces prêts portent des intérêts aux conditions en usage sur le marché. Les rendements des filiales sont pris en compte indirectement (comme produit d'intérêts de prêts) ou directement (comme produit de dividendes) dans les comptes annuels de la Fondation Abendrot.

## Taux de couverture

Le taux de couverture se situait au 31.12.2018 à 107% (2017: 111,25%). Le taux de couverture a malheureusement baissé en raison de la mauvaise performance. L'allocation des placements en présence fin 2018 devrait être accompagnée d'un taux de couverture de 118,0% (2017: 118,5%). Avec le taux de couverture effectif que nous avons atteint, c'est un montant de 190,6 mio CHF qui fait défaut pour disposer d'une réserve complète pour fluctuation de valeur (311,2 mio CHF).

## Rémunération des organes

Les membres du Conseil de Fondation perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (de 8000 CHF pour la présidence). Les membres des commissions d'investissement perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (de 7000 CHF pour les présidences). Des dédommagements de session de 500 CHF par réunion sont en outre versés aux membres du Conseil de Fondation et des commissions d'investissement. Le total des rémunérations versées s'est élevé en 2018 à 199 706.70 CHF.

Des indications plus détaillées figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous:

[www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)



**«Dans notre société prétendument moderne, la violence contre les femmes et les filles est quotidienne. Nous exigeons une véritable égalité de même qu'une cohabitation non violente et solidaire entre les sexes.»**

Angela Pertinez,  
responsable de la communication

**Terre des Femmes Suisse**  
s'engage en faveur de l'égalité entre les sexes et combat la violence infligée aux femmes et aux filles. Cet engagement recouvre un travail politique, des initiatives pédagogiques ainsi que l'accompagnement des femmes touchées par la violence.

# ORGANES DE LA FONDATION

Situation au 31.12.2018

## Conseil de Fondation

- Simone Emmel (présidente), Anwaltsgemeinschaft, Bâle (employeurs)
- Markus Staub (vice-président), Fondation Max Havelaar, Zurich (employés)
- Sandro Furrer, Association Lernwerk, Vogelsang (employeurs)
- Werner Hartmann, Hartmann Architekten AG, Bâle (employeurs)
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen (employeurs)
- Eva Matter, Pico Vorsorge AG, Bâle (employés)
- Vijitha Schniepper, Entraide Protestante Suisse, Zurich (employés)
- Martina Suter-Jägli, Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau (employés)

## Suppléants au Conseil de Fondation

- Claudio Miozzari, Miozzari GmbH, Bâle (suppléant employeurs)
- Cornelia Geiser, Gruppenpraxis Paradies, Binningen (suppléante employés)

## Commission Titres

- Martina Suter-Jägli (présidente), Löwenfeld Beteiligungen, Aarau
- Markus Staub, Fondation Max Havelaar, Zurich
- Dominique Becht, bestideasgroup AG, Meggen [jusqu'au 28.2.2018]
- Marc Possa, VV Vermögensverwaltung AG, Zoug
- Paolo Wegmüller, Bâle

## Commission Immobilier

- Werner Hartmann (président), Hartmann Architekten AG, Bâle
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen
- Sandro Furrer, Association Lernwerk, Vogelsang
- Paul Güttinger, Immo Focus GmbH, Lucerne
- Martin Jaschner, Hämmerle + Partner GmbH, Zurich [jusqu'au 9.2.2018]
- Andreas Stöcklin, restudio AG, Bâle [à partir du 26.4.2018]

## Administration

L'administration est assurée par la société Pico Vorsorge AG, mandatée avec les compétences suivantes:

### Direction

Stephan Bannwart  
Enza Bögli  
Nicole Valet

### Partenaire fondateur

Hans-Ulrich Stauffer  
Eva Zumbrunn

### Assistante de la direction

Barbara Vonder Mühl

### Administration technique

Luca Branca  
Rolf Gabathuler  
Federico Garcia [jusqu'au 31.5.2018]  
Alessandro Italiano [à partir du 1.7.2018]  
Renate Mohler  
Chantal Müller  
Barbara Noti [à partir du 17.9.2018]  
Monika Pfeifer  
Sabine Rölli

### Finances/Comptabilité

Raimund Brenner  
Beat Michel [jusqu'au 30.4.2018]  
Suzan Evsin  
Karin Trächslin

### Immobilier

Alexandra Allan  
Isabelle Dietrich  
Christian Geser  
Klara Kläusler [jusqu'au 30.9.2018]  
Markus Näff  
Donald Stählin  
Caroline Wienke

### Service juridique

Eva Matter

### IT

Dominik Hügli  
Philipp Paul Suter [à partir du 1.8.2018]

### Accueil

Ylenia Erb  
Leonie Bubendorf [à partir du 1.4.2018]

### Experte en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle, Carolina Baumann-de Wouters

### Organe de révision

RST Treuhand AG, Bâle

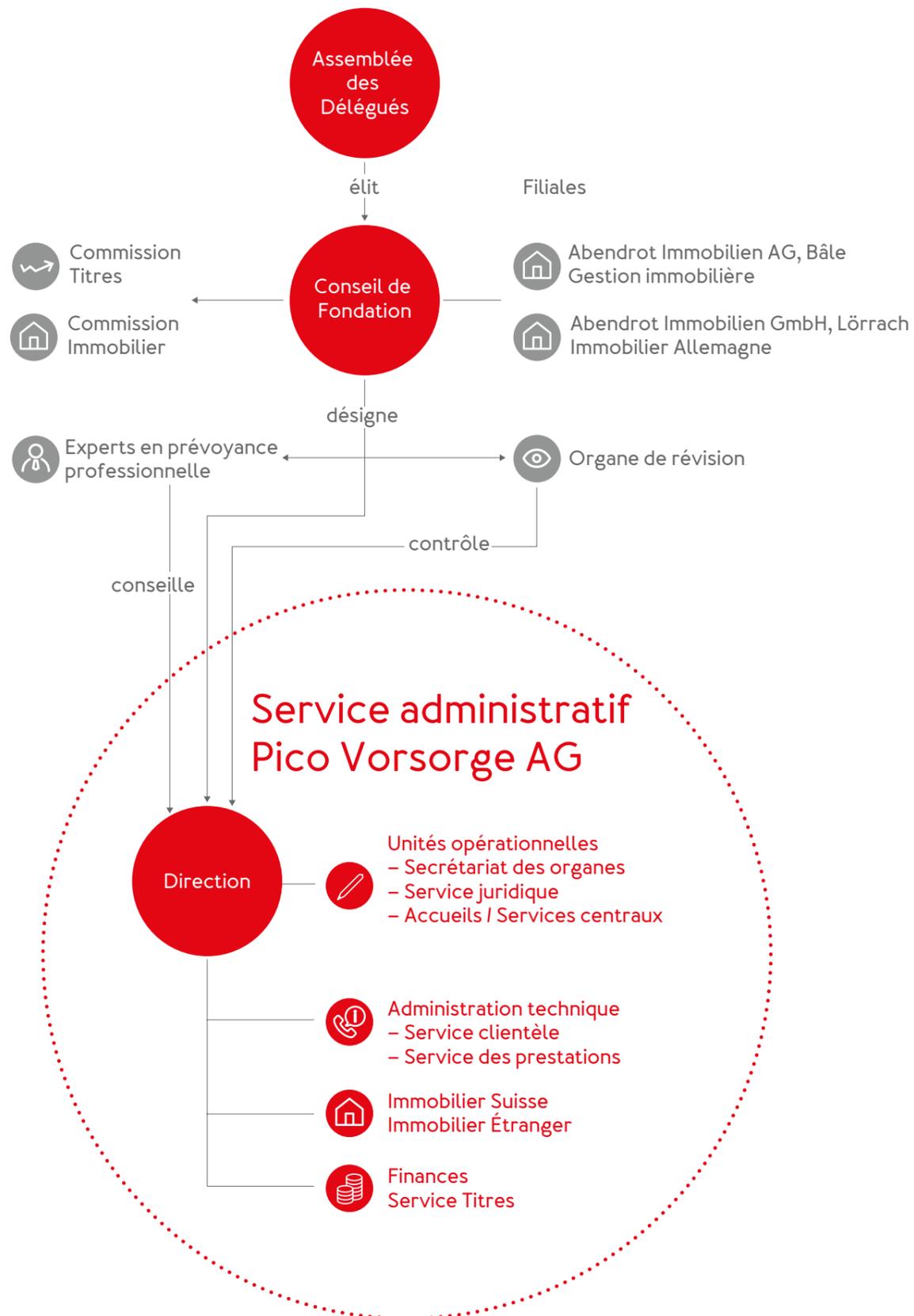
### Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

### Médecins-conseil

D<sup>r</sup> Daniel Gelzer, Bâle [jusqu'au 31.7.2018]  
D<sup>r</sup> Sasha Kochuparackal, Bâle [jusqu'au 31.7.2018]  
RVK, Luzern [à partir du 1.8.2018]

## Structure de la Fondation Abendrot



Le Conseil de Fondation (de gauche à droite):  
 Claudio Miozzari, suppléant (Représentant des employeurs/leuses)  
 Eva Matter (Représentante du personnel)  
 Maria Iannino (Représentante des employeurs/leuses)  
 Sandro Furrer (Représentant des employeurs/leuses)  
 Simone Emmel, présidente (Représentante des employeurs/leuses)  
 Markus Staub, vice-président (Représentant du personnel)  
 Vijitha Schniepper (Représentante du personnel)  
 Cornelia Geiser, suppléante (Représentant du personnel)  
 Martina Suter (Représentant du personnel)  
 Werner Hartmann (Représentant des employeurs/leuses)

**«Nous nous réjouissons de poursuivre une bonne coopération.»**

Des informations complémentaires figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous

**[www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)**

Soyez informé en permanence: abonnez-vous à notre lettre d'information sous

**[www.abendrot.ch/newsletter](http://www.abendrot.ch/newsletter)**

